

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 1 décembre 2022

**DATE D’AFFICHAGE :** 1 décembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	29

L’an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints, Mme CHERGUI, M. DUBOIS Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme. DUBOIS, M. FARIGOULE, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme BATHILY	(procuration à Mme ABLOUH)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. LONGEAULT)
M. MARCIN	(procuration à M. GAILLARD)
M. FOURE	(procuration à M. DUBOIS)
Mme KHARJA	(procuration à M. ODIRA)
Mme SIRAS	(procuration à M. FARIGOULE)

**Absents excusés :**

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. CAMARA, Mme. LARABI.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023- VERSEMENT D’AVANCES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l’instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT** qu’il convient d’autoriser le versement d’avances sur la subvention 2023 de plusieurs associations communales, dans l’attente de l’attribution de leur subvention définitive 2023, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie,

**ENTENDU** l’exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics,

**CONSIDERANT** que ne prennent pas part au vote les Conseillers municipaux suivants (membres du Bureau des associations concernées) :

- Monsieur Jean-Yves GOURVENEK (AVEC)
- Monsieur Jean-Luc BRENOT (Judo club)

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DECIDE** de verser des avances mensuelles aux associations suivantes à compter de janvier 2023 jusqu’au vote du Budget Primitif 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2022	AVANCE 2023 1/12ème
Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC)	80 000	6 600
Association pour l'amélioration des conditions de vie dans la Zac la Noé (ACVL)	45 000	3 700
Association ESPOIR	155 000	12 900
JUDO CLUB Chanteloup	10 000	830
Union sportive Chanteloup FOOT	85 000	7 080
Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS)	12 000	1 000
Compagnie des Contraires	47 000	3 900

**DIT** que les avances versées seront déduites du montant global de la subvention annuelle des associations concernées.

Chanteloup-les-Vignes, le quatorze décembre deux mille vingt-deux.



Le Maire

Catherine ARENOU

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20221214-2022DEL107-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022